

2020\_012

**ARRÊTÉ PORTANT MISE À JOUR  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-BLANCHE**

Le Président de **MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-43, L. 153-60, R. 132-1, R. 151-51 et suivants et R. 153-18 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Roche-Blanche approuvé par délibération du conseil municipal du 8 octobre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-02550 du 21 décembre 2017 approuvant la modification statutaire n°1 et prévoyant, notamment, que Mond'Arverne Communauté exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-16 du 27 janvier 2015 inscrivant au titre des Monuments Historiques le Petit Camp de César de la bataille de Gergovie situé sur la commune de La Roche-Blanche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2018 classant au titre des Monuments Historiques le Plateau de l'Oppidum de Gergovie ;

Vu les documents annexés ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste des servitudes d'utilité publique (SUP) du PLU de la commune de La Roche-Blanche ;

**- ARRETE -**

**Article 1** : Le Plan local d'Urbanisme de La Roche-Blanche est mis à jour à la date du présent arrêté de la manière suivante :

- Modification de la liste des servitudes d'utilité publique avec ajout, pour la servitude « AC1 – Protection au titre des abords de monuments historiques », du site du Petit Camp



de César et mention, pour cette même servitude, de l'Oppidum de Gergovie comme site classé ;

- Mise en annexe des arrêtés préfectoraux du 27 janvier 2015 et du 9 novembre 2018 en complément de l'annexe AC1

**Article 2** : La mise à jour a été effectuée sur le document suivant :

- Liste des Servitudes d'Utilité Publique

**Article 3** : Les documents listés à l'article 2 sont tenus à disposition du public :

- Au Pôle Développement de Mond'Arverne Communauté – 1 rue du Parc – 63450 SAINT-AMANT-TALLENDE,
- A la Mairie de La Roche-Blanche - 1 rue de la Mairie – 63 670 LA ROCHE-BLANCHE

Le dossier de mise à jour sera consultable sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (<http://www.mond-arverne.fr/>) et sur celui de la commune de La Roche-Blanche (<https://www.mairie-larocheblanche.fr/>).

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché au siège de Mond'Arverne Communauté et à la mairie de La Roche-Blanche durant un mois.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Mond'Arverne Communauté.

**Article 6** : Le présent arrêté, accompagné des pièces correspondantes, sera adressé à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Veyre-Monton, le 20 octobre 2020

Le Président,



MOND'ARVERNE  
COMMUNAUTÉ  
Clermont Métropole Sud

Pascal PIGOT